Droits à l'égalité

protection pour les homosexuels, ou pour les hétérosexuels quant à cela, qui sont l'objet de discrimination simplement à cause de leur orientation sexuelle, laquelle n'a rien à voir avec leur compétence ou leur capacité à accomplir un travail.

• (1730)

Comment se fait-il que nos hommes politiques semblent toujours être à des années-lumière de l'opinion publique? La population ne demande pas de statut spécial pour les homosexuels. Ce que les Canadiens disent, c'est que si on peut faire un travail, on devrait avoir le droit de le faire quelle que soit son orientation sexuelle. Notre ancien premier ministre a déjà dit que l'État n'avait rien à faire dans les chambres à coucher du pays. Je crois que le gouvernement actuel, par l'entremise du ministre de la Justice, a fondamentalement renforcé cette idée. Cette motion d'initiative parlementaire vise simplement à préciser la loi comme le souhaiterait la majorité des Canadiens. J'exhorte tous les députés à l'examiner. Il n'est pas question de statut spécial, mais bien d'égalité de tous les Canadiens sans exception. Je crois que ce principe libéral mérite d'être appuyé.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, c'est très affligé et très contrarié que je prends la parole aujourd'hui, surtout parce que le rapport sur l'égalité provient du Parti progressiste conservateur. Je suis profondément blessé par ce fait et j'espère que le projet de loi C-212 ne verra jamais le jour à la Chambre des communes.

Je ne peux pas me contenir en abordant le sujet, surtout le paragraphe (1) de l'amendement où le député de Burnaby (M. Robinson) tente de faire valoir qu'aucun droit spécial ne sera consenti aux homosexuels. Quelle farce, madame la Présidente. C'est exactement ce que veulent les homosexuels. Dans la loi, le paragraphe couvre déjà le sexe. Il ne s'agit pas d'un amendement touchant l'orientation sexuelle, il s'agit d'un amendement touchant la déviation sexuelle. L'homosexualité est antibiologique. Elle est antimédicale, antibiblique et je cite: «croissez et multipliez-vous». Elle est antifamiliale et antisociale. C'est un amendement en faveur des déviances et c'est parfaitement répugnant pour la plupart des Canadiens.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à ce que le député et tous les députés pèsent leurs paroles et se rappellent que nous n'étudions pas le projet de loi C-212 aujourd'hui. Le débat porte sur la motion n° 11. Je sais que les objets en sont très semblables mais je crois qu'il faut faire attention pour que le débat ne s'écarte pas du sujet de la motion n° 11.

M. Stewart: Madame la Présidente, je parlais du paragraphe 1 de la motion. Je soutiens qu'il crée des droits spéciaux. Le député de Burnaby parle-t-il de ses propres idées en matière sexuelle ou embrasse-t-il toute la doctrine du Nouveau parti démocratique, ou les deux? Il serait intéressant de le savoir.

L'orientation sexuelle ou, à mon point de vue, la déviance sexuelle, ce dont il est question, s'acquiert. Elle s'acquiert en réaction. Dans nos écoles publiques, au cinéma et à la télévision, certaines personnes font la promotion de la tolérance à l'égard de ce que l'on appelle le mode de vie des homosexuels.

Est-ce là ce que nous souhaitons vraiment? Voulons-nous vraiment un amendement comme celui-là pour accorder des droits spéciaux à ceux qui adoptent ce mode de vie?

Je ne connais que trop bien le triste cas, dans ma propre circonscription, d'un maître d'école qui a dépravé beaucoup d'élèves de sa classe par ses déviations ou ses tendances sexuelles. Nous devons protéger nos enfants, à mon avis.

Les néo-démocrates sont contre la consommation de tabac, mais ils se font les champions des homosexuels en présentant cet amendement. C'est l'évidence même. C'est aussi logique de leur part que de proposer notre retrait de l'OTAN.

Je disais donc tout à l'heure que l'homosexualité était antibiologique. C'est un suicide biologique. C'est une pratique anti-médicale et de la démence sur le plan hygiénique. C'est un crime médical ou moral contre l'humanité. Nous savons tous comment se répand le SIDA, cette maladie mortelle qui résiste à tous les traitements. Comment se propage-t-elle? Le SIDA est largement le fait des homosexuels dans tous les pays occidentaux où ce virus s'est manifesté. Les pédérastes sont les premiers atteints. D'autres finissent par la contracter avec le temps. Le SIDA s'est manifesté tout d'abord aux États-Unis où 73 p. 100 des victimes se retrouvent parmi la population homosexuelle. Je pourrais citer indéfiniment des statistiques sur ce que laisse entrevoir cette bombe que sont ces prétendus droits de la personne. C'est un suicide humain.

Les maladies transmises sexuellement se répandent d'une façon disproportionnée chez les homosexuels. Ils sont quatorze fois plus exposés à la syphilis, trois plus à la blennorragie et huit fois plus à l'hépatite que les autres. Cette propension est cinq fois plus élevée dans le cas de la gale. L'occurrence de la syphilis est dix-neuf fois plus élevée chez les lesbiennes, et elles sont 29 fois plus exposées aux infections orales. Est-ce bien de tels droits dont veulent les Canadiens? Sont-ils conformes à nos enseignements religieux?

Il existe un groupe appelé l'ISIS, composé de membres de la profession médicale, du monde des affaires, de théologiens et de juristes. Il est dirigé par M. Paul Cameron. Je voudrais bien lire ce document en entier, car il est très instructif. Tout le monde devrait le lire. Il explique en quoi l'homosexualité et le lesbianisme sont anormaux. C'est bien beau d'accorder des droits aux gens, mais encore faut-il les protéger. Si l'homme était un être rationnel, il pourrait se passer des lois et mon intervention n'aurait pas sa raison d'être aujourd'hui. Cela n'est malheusement pas le cas. L'homosexualité est une maladie qui ne devrait pas exister dans notre société. Permettez-moi de lire les passages suivants de l'exposé de principe de l'ISIS jusqu'à ce que mon temps de parole soit écoulé:

C'est par la procréation et par l'éducation que les sociétés assurent leur survie. Elles attendent de leurs descendants qu'ils remboursent leurs dettes en travaillant, à leur tour, pour créer et nourrir une nouvelle génération.

Permettez-moi d'insister sur «une nouvelle génération». Comment peut-il y avoir une nouvelle génération dans la communauté homosexuelle?

Dans la société occidentale, les travailleurs reçoivent généralement un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins et pour élever une famille. Les parents paient partiellement leur dette en enseignant à leurs enfants que ce sera bientôt leur tour de payer leur dette.

Les homosexuels renoncent à leurs obligations sociales et se vouent servilement à leur croissance personnelle. Ils volent la société pour se faire plaisir à euxmêmes. Ils considèrent l'argent qui leur reste après avoir satisfait leurs besoins fondamentaux comme une occasion supplémentaire de plaisirs personnels plutôt